



Esprit & vision d'entreprise

**ASSOCIATION
ANIMATION NOUVELLE VILLE**

Association Loi 1901

Siège Social

**4 rue Jean Lagarde
56 100 LORIENT**

SIREN : 354 076 796

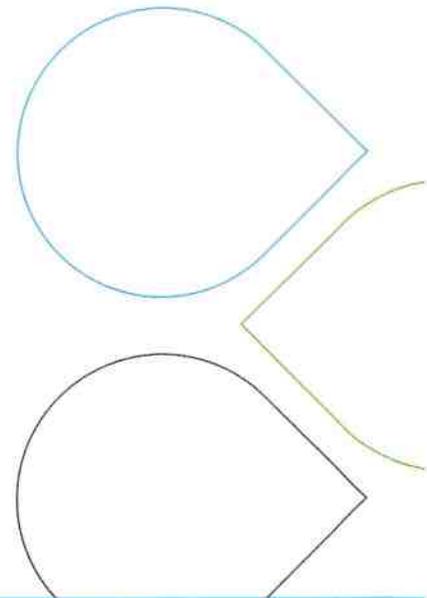
SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

VISTA Audit
Le Mayereau
830 rue Pierre Landais
CS 85425
56855 CAUDAN Cédex
TéL. 02 97 76 20 54
Fax 02 97 76 77 21
contact@vista-conseil.com

www.vista-conseil.com

SARL au capital de 5 000 euros. Société de commissariat aux comptes. Membre de la compagnie régionale de Rennes. RCS Lorient 788 999 779



**ASSOCIATION
ANIMATION NOUVELLE VILLE**

Association Loi 1901

Siège Social

**4 rue Jean Lagarde
56 100 LORIENT**

SIREN : 354 076 796

✱✱✱✱✱✱

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

(ce rapport contient 20 pages)

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Animation Nouvelle Ville relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par les dirigeants le 03/06/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- l'affectation conforme des ressources en comptabilité, à savoir :
 - o la justification des subventions directes perçues pour un montant de 253 403 euros au 31/12/2019, contre 248 192 euros au 31/12/2018.
 - o la justification des produits qualifiés par la comptabilité de « Production vendue » pour un montant de 173 850 euros au 31/12/2019 contre 154 589 euros au 31/12/2018.
- la valorisation des contributions volontaires pour un montant de 142 042 euros au 31/12/2019 contre 136 337 euros au 31/12/2018.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport moral du trésorier et les documents adressés aux membres de votre association ne nous ont pas été communiqués, par conséquent nous ne pouvons pas nous prononcer sur la sincérité et la concordance des informations données avec les comptes annuels.

Nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « Chiffre d'affaires et ressources » et « Contributions volontaires » de l'annexe des comptes annuels au 31/12/2019 :

- Chiffre d'affaires et ressources : les produits de fonctionnement sont de plusieurs ordres et d'importance variable selon leur nature. Il est cependant possible de les cataloguer en 3 catégories :
 - o Les subventions directes perçues pour un montant de 253 403 euros.
 - o Les produits qualifiés par la comptabilité de « Production vendue » pour 173 850 euros recouvrant la participation des usagers, les prestations versées par la CAF dans le cadre de projets et d'actions spécifiques et les ressources tirées de la mise à disposition de salles.
 - o Les autres produits d'un montant de 5 280 euros correspondent principalement aux montants des adhésions.
- Contributions volontaires : elles s'élèvent cette année à 142 042 euros et se décomposent comme suit :
 - o Valorisation du bénévolat pour 15 610 euros, contre 20 535 euros l'année précédente ;
 - o Valorisation des charges et produits supplétifs pour 126 435 euros, contre 115 802 euros l'année précédente.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

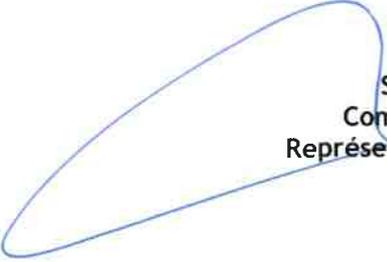
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A CAUDAN, le 06 juillet 2020



Société VISTA AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par François CAZEE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 206	621	1 585	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et ac				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	6 654	6 654		366
Autres immobilisations corporelles	30 237	26 296	3 941	4 241
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	39 098	33 572	5 526	4 607
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	11 288	671	10 617	12 609
Autres créances	77 209		77 209	162 257
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	121 490		121 490	63 523
Charges constatées d'avance				378
TOTAL ACTIF CIRCULANT	209 986	671	209 315	238 766
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL DE L'ACTIF	249 084	34 243	214 841	243 373

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Mayereau - CS 85425
830, Rue Pierre Landais
56 854 CAUDAN Cedex
Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-conseil.com
Siren : 788 999 779

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	107 229	85 972
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	22 005	21 256
Subventions d'investissement	7 530	8 414
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	136 764	115 643
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Apports		1 250
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		1 250
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		1 250
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	14 297	26 592
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14 297	26 592
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		1 117
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	63 781	99 888
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	214 841	243 373

10 981
51 248
1 802
56 854
Tél. 02 97 76 20 54

ISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
1, rue Pierré - CS 88125
56 854 CAUDAN Cedex
E-mail : contact@ista-audit.fr
Siren : 788 999 779

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue	173 850	154 589
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	253 403	248 192
Reprises et Transferts de charge	31 019	27 802
Cotisations	5 280	5 042
Autres produits	4	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	463 555	435 625
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	112 320	90 441
Impôts et taxes	6 073	4 881
Salaires et Traitements	233 408	223 952
Charges sociales	73 900	92 074
Amortissements et provisions	16 643	4 046
Autres charges	1 482	310
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	443 827	415 705
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 728	19 919
Opérations faites en commun		
Produits financiers	367	288
Charges financières	2	10
RESULTAT FINANCIER	365	278
RESULTAT COURANT	20 092	20 198
Produits exceptionnels	5 939	1 735
Charges exceptionnelles	4 027	677
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 912	1 059
Impôts sur les bénéfices		
Participation des salariés		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	22 005	21 256
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL DES PRODUITS	136 337	136 337
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole	142 045	136 337
TOTAL DES CHARGES	142 045	136 337

VISTA AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Le Mayreau - CS 85425
 830. Rue Pierre Landais
 83001 CAUDAN Cedex
 Tél. : 02.97.76.20.00
 Siren : 86 999 779
 contact@vista-conseil.com

Dossier Financier 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Mayereau - CS 35417
830 Rue Pierre Lande s
56 854 CAUDAN Cedex
Tél : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-conseil.com
Siren : 785 999 779

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :
ANIMATION NOUVELLE VILLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 214 841 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 22 005 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/06/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

VISTA AUDIT
Commissaires aux Comptes
Le Mayereau - CS 85425
830, Rue Pierre Landais
56 854 CAUDAN Cedex
Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-conseil.fr
Siren : 788 999 779

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2017

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Mayrezeau - CS 85-125
830 Rue Pierre Landais
66 854 CAJUDAN Cedex
Tél. : 02 97 76 20 54 - Email : contact@vista-conseil.com
Siren : 788 989 779

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1 Information au titre d'un événement post-clôture :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

2 Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'association postérieurement à la clôture de l'exercice : Baisse estimée du chiffre d'affaires de 25% soit un trimestre correspondant aux participations des adhérents (activités et centres de loisirs)

L'association a eu recours à l'activité partielle.

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Mayeréau - CS 85425
830 Rue Pierre Landais
56 854 CAUDAN Cedex
Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-conseil.com
Siren : 786 999 779

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	526	1 680		2 206
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	526	1 680		2 206
Immobilisations corporelles				
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 655		1	6 654
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 418			6 418
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 012	914	2 107	23 819
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 085	914	2 108	36 892
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en				
ACTIF IMMOBILISE	38 612	2 594	2 108	39 098

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	526	95		621
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	526	95		621
Immobilisations corporelles				
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 289	366	1	6 654
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 353	65		6 418
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 836	1 148	2 107	19 878
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 478	1 580	2 108	32 950
ACTIF IMMOBILISE	34 005	1 675	2 108	33 572

COMPTA AUDIT
Le Mayeur aux Comptes
830, Rue P. de la Courbe
56 854 CAUDAN Cedex
Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : compta@caudan.fr
Siren : 788 999 779

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 88 496 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 288	11 288	
Autres	77 209	77 209	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
TOTAL CREANCES	88 496	88 496	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances correspondent aux soldes des dotations des organismes financeurs restant à percevoir.

VISTA AUDIT
Commissariat au Compte
Le Mayeresq - CS 85425
830, Rue Pierre L'André
56 854 CAUDAN Cedex
Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-audit.com
Siren : 788 996 779

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise	1 250		1 250	
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	1 250		1 250	
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	85 972	21 256		107 229
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	21 256	22 005		22 005
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	8 414		884	7 530
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	116 893	43 261	2 134	136 764

Subvention d'investissements : au cours des exercices précédents et jusqu'à la clôture des comptes 2014, les subventions d'équipements étaient enregistrées au crédit du compte 131800 et y demeuraient jusqu'à la sortie de l'actif des investissements subventionnés. En fait, il s'est avéré difficile d'identifier les quote-parts de subventions à sortir chaque année, dans la mesure où les subventions concernaient parfois un ensemble de plusieurs investissements.

Un tableau de suivi des subventions permet de retrouver l'historique des subventions reçues ; la quote part des subventions figurant au compte 131800 au 31 décembre 2019 correspond aux immobilisations encore présentes à cette date : par différence, on obtient la quote part virée au compte de résultat.

VISTA AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Le Mayereau - CS 55425
 830 Rue Pierre Lamoignon
 56 854 CAUDAN Cedex
 Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-audit.fr
 Siren : 788 999 779

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Méthodes utilisées pour le calcul des provisions :

Les provisions pour risques et charges de 14 297 € sont constituées des engagements de retraites au 31/12/2019. La reprise de la provision comptabilisée en 2018 est de 26 592 €, la dotation de l'exercice est de 14 297 €.

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	26 592				14 297
TOTAL PROVISIONS	26 592				14 297
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		14 297	26 592		
Financières					
Exceptionnelles					

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Mayereau - CS 8840
830 Rue Pierre Lamoignon
56 664 CAUDAN Cedex
Tél : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-audit.fr
Siren : 788 999 779

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 981	10 981		
Dettes fiscales et sociales	51 248	51 248		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 402	1 402		
Produits constatés d'avance	150	150		
TOTAL DETTES	63 781	63 781		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	1 117			

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 400
Dettes fiscales et sociales	27 225
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES A PAYER	35 625

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Mayereau - CS 8224 S
830 Rue Pierre Lantais
56 854 CAUDAN Cedex
Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-conseil.fr
Siren : 788 999 779

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	150
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	150

VISTA AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Le Mayereau - CS 95425
 830 Rue Pierre Landais
 56 654 CAUDAN Cedex
 Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-conseil.fr
 Siren : 786 999 779

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Les produits de fonctionnement sont de plusieurs ordres et d'importance variable selon leur nature. Il est cependant possible de les cataloguer en 3 catégories :

Les produits qualifiés par la comptabilité de "Production vendue" pour 174 K€ recouvrant la participation des usagers, les prestations versées par la CAF dans le cadre de projets et d'actions spécifiques et les ressources tirées de la mise à disposition de salles.

Les autres produits d'un montant de 5 K€ correspondent principalement aux montants des adhésions.

De plus, l'association reçoit des subventions directes pour un montant de 253 K€.

=> Soit un total de 432 533 €.

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2019
Prestations et participations	173 850
Autres produits	5 280
TOTAL	179 129

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 208 euros

Subventions d'exploitation

Au 31/12/2019 les aides de l'Etat pour les emplois aidés ont été classées dans un compte de subvention 741100 pour 10 779 €. Au cours des exercices précédents, elles figuraient dans des comptes 791 et suivants soit un total de 9 803 €. Cette nouvelle affectation fournit une meilleure information sur le montant totale des subventions perçues par l'association.

VISTA AUDIT
Commissariat aux Comptes
Le Mayereau - CS 25423
830 Rue Pierre Landais
56 854 CAUDAN Cedex
Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-conseil.com
Siren : 788 999 779

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Analyse du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 027	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 016
Subventions d'investissement virées au résultat		884
Autres produits		39

VISTA AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Le Mayereau - CS 85425
 830 Rue Pierre Landais
 56 854 CAUDAN Cedex
 Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-conseil.co
 Siren : 788 995 779



Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 14 297 euros

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 14 297 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires s'élèvent cette année à 142 042 € et se décomposent comme suit :

- valorisation du bénévolat pour 15 610 € (contre 20 535 € l'an passé)
- valorisation des charges et produits supplétifs pour 126 435 € (contre 136 337 € l'an passé).

VISTA AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Le Mayereau - CS 25425
 830 - Rue Pierre Landais
 56 854 CAUDAN Cedex
 Tél. : 02.97.76.20.54 - E-mail : contact@vista-conseil.fr
 Siren : 788 996 779